



« Nihil nisi a numine »



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept le six du mois de JUILLET à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 29 Juin 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Benoît GOSSELIN, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Philippe GONDRE, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN et Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à Mme Martine MARC, M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Anne MANAUD ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, M. Carmine ROGAZZO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET COMMUNE

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2017 portant vote du budget primitif de la COMMUNE afférent à l'exercice 2017,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du budget de la COMMUNE de l'exercice 2017,

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ADOPTER la décision modificative n° 1 au budget de la COMMUNE de l'exercice 2017 telle que ci-après énoncée :

Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
1203	2315	Aménagement entrée de village - PAS	+ 1.500	
1201	2315	Rénovation extension du VVF	+ 17.000	
201601	2315	La crémaillère études isolation	+ 2.000	
201603	2315	Travaux La Serre	+ 18.000	
201703	2315	City stade	+ 28.000	
201401	2315	Travaux église	+ 30.000	
201510	2315	Aménagement fleurissement centre- ville	+ 30.000	
201702	2315	Toilettes sèches	+ 10.000	
201704	2315	Travaux isolation crémaillère	- 136.500	

Membres en exercice : 19 Membres présents : 14 représentés : 5 Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 005-200034502-20170706-20170607-00061-DE	Ainsi fait et délibéré, le 6 Juillet 2017 Le Maire, Laurent DAUMARK
	Accusé certifié exécutoire	
	Réception par le préfet : 10/08/2017 Publication : 10/08/2017	